Notre engagement
pour l'avenir de la retraite complémentaire

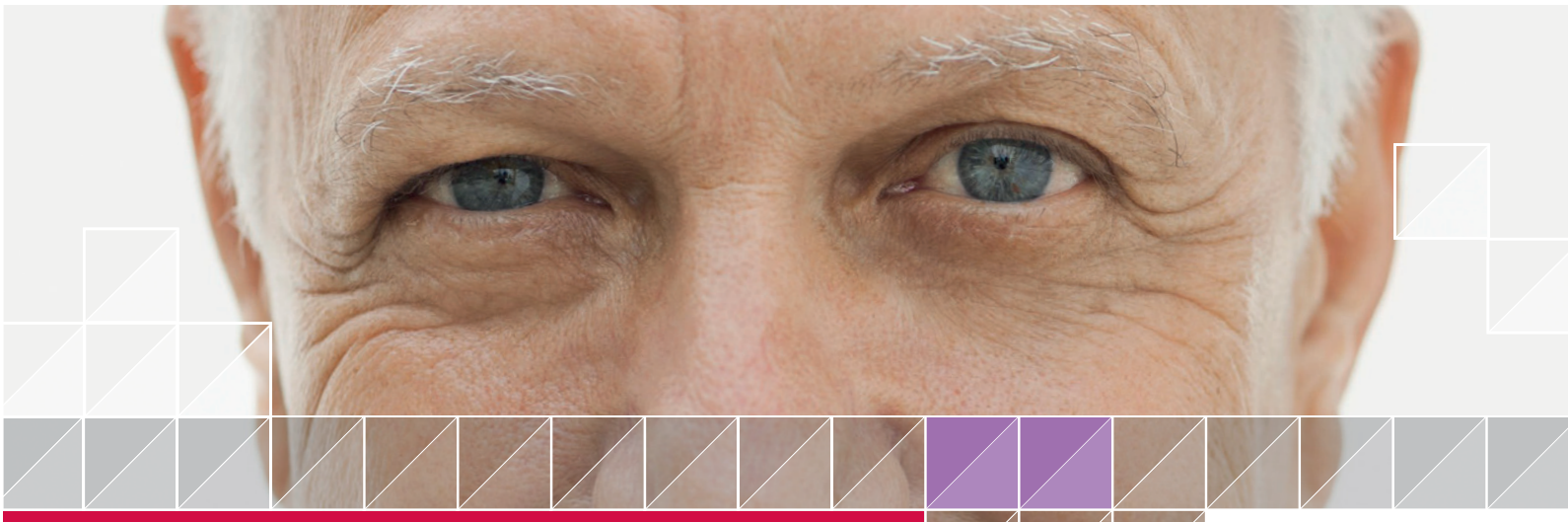

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2014**

agirc
RETRAITE DES CADRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2014**

Notre engagement pour l'avenir de la retraite complémentaire

Notre engagement
pour l'avenir de la retraite complémentaire

2014 aura été une année de travail marquée à la fois par l'engagement des partenaires sociaux dans la préparation des futures réunions et par la forte mobilisation des équipes.

Le mot du président

Année de transition entre la signature de l'accord de mars 2013 et le démarrage en 2015 de nouvelles négociations paritaires, 2014 aura été une année de travail particulièrement intense marquée à la fois par l'engagement des partenaires sociaux dans la préparation des futures réunions et par la forte mobilisation des équipes tant pour éclairer les négociateurs que pour mener les chantiers de gestion.

Engagement des partenaires sociaux tout d'abord. L'accord du 13 mars 2013 l'avait acté : « *des réunions paritaires se tiendront au cours du 1er semestre 2015 sur la base des propositions du groupe de travail en 2014* ». En juin 2014, les partenaires sociaux ont analysé la situation financière des régimes et ont constaté une dégradation des comptes, notamment de l'Agirc. L'évolution soutenue des charges et un contexte économique peu favorable les ont conduits à décider d'ouvrir un nouveau cycle de négociations. Objectif : adopter des mesures d'équilibre et de consolidation des régimes et réfléchir plus largement à la mise en place d'« *un dispositif de retraite complémentaire pérenne et efficace pour les salariés et retraités du secteur privé* ».

Les travaux préparatoires ont débuté dès le mois de septembre et ont permis d'examiner diverses mesures de redressement possibles, assorties de leur impact financier. Reste aux partenaires sociaux, dont les négociations ont démarré en février 2015, à trouver une combinatoire de dispositions permettant de répondre aux enjeux de pérennité des régimes. La tâche n'est guère facile car elle implique l'adoption de mesures difficiles tout en veillant à une répartition des efforts entre toutes les parties prenantes. En parallèle à ces travaux, une réflexion sur le mode de fonctionnement, l'organisation et le rôle des groupes de protection sociale qui ont la charge de mettre en œuvre les régimes a également été menée et se poursuit en 2015.

Mobilisation des équipes sur les grands chantiers de la retraite complémentaire également. En marge des études réalisées pour alimenter la réflexion des partenaires sociaux, les travaux engagés pour la rationalisation des coûts de gestion se sont fortement accélérés avec la mise en œuvre de la trajectoire de réduction des dépenses qui doit aboutir à 300 millions d'économies en 2018. Les travaux et les efforts entrepris ont commencé à porter leurs fruits. D'ores et déjà, un recul des dépenses de gestion représentant 33 % de la cible a en effet été constaté.

Le programme de travail planifié dans le relevé de conclusions du 29 novembre 2013 a donné le « La » à un travail intense pour simplifier les processus et les réglementations – soulignons par exemple la désignation d'un seul groupe de protection sociale compétent par département et les futurs regroupements d'adhésions - améliorer la qualité de services et des liquidations, organiser la future « interlocution » unique Cicas, etc. Sans oublier les deux projets stratégiques que sont le passage à la DSN et la mensualisation des cotisations qui continueront de mobiliser les équipes jusqu'en 2016.

Enfin, de nouvelles orientations en action sociale ont été définies pour la période 2014 à 2018 qui trouvent leurs premières concrétisations cette année.

Ce bilan de nos activités ne serait pas complet si je ne citais l'implication des équipes et des groupes de protection sociale lors du contrôle mené par la Cour des Comptes. Certes, des progrès sont à accomplir, les conclusions du rapport ne nous ont guère surpris. Mais à cet égard, tant la rationalisation des coûts que l'amélioration de la qualité de notre gestion étaient déjà engagées ; il nous faut poursuivre sur notre lancée.

Il reste aux partenaires sociaux à trouver les voies d'un équilibre durable pour la retraite complémentaire. C'est d'ailleurs ce que disent les Hauts Magistrats : « *Les partenaires sociaux ont su assumer pleinement depuis leur création leurs responsabilités et, mieux que les pouvoirs publics pour le régime général, définir à chaque période de crise une démarche volontaire, méthodique, rigoureuse et attentive à la juste répartition des efforts entre tous les acteurs. C'est en se fondant sur ces mêmes principes de responsabilité, de justice et de solidarité qu'ils sauront à n'en pas douter relever les lourds défis auxquels ils sont aujourd'hui confrontés.* »

C'est une marque de confiance en la gestion paritaire, et au-delà envers tous les administrateurs qui portent les décisions issues des accords paritaires ainsi qu'aux équipes qui les mettent en œuvre au quotidien, dans le respect des échéances qui leur sont fixées.

Je tiens à remercier, au nom du Conseil d'administration de l'Agirc, les administrateurs et les collaborateurs des groupes de protection sociale et des fédérations pour le travail accompli.

Jean-Paul Bouchet
Président de l'AGIRC

Chiffres Clés

4 millions

de salariés cadres cotisent au régime de retraite complémentaire Agirc

513 000

entreprises cotisent à l'Agirc

2,8 millions

d'allocataires reçoivent une retraite directe et/ou une pension de réversion Agirc

50 à 55 %

Part de la retraite complémentaire dans la retraite totale d'un salarié cadre

61 ans et 10 mois

Age moyen de départ à la retraite

392

administrateurs siègent dans les institutions de retraite complémentaire Agirc

12

institutions Agirc

126 000

nouveaux retraités Agirc en 2014

70 %

des demandes de retraite Arrco et Agirc ont été traitées par le réseau Cicas en 2014

14 228

entretiens information retraite (EIR) ont été réalisés par le réseau Cicas en 2014

17

centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco ont réalisé 20 000 parcours médico-psycho-sociaux

680

lieux d'accueil sont répartis dans toute la France (100 Cicas et 580 points d'accueil)

800 000

déclarations Ducs au format EDI (échange de données informatisé) ont transité par le concentrateur Agirc-Arrco

9

Espaces emplois « Agirc-Arrco » existent en France métropolitaine dans six régions administratives

Sommaire

Notre engagement
pour l'avenir de la retraite complémentaire

01.

Engagés pour pérenniser la retraite complémentaire

10 ▪ Ouvrir la voie à un rééquilibrage durable des régimes

12 ▪ Faire évoluer la gouvernance des groupes de protection sociale

14 ▪ Nourrir la réflexion et renforcer l'expertise

02.

Engagés pour satisfaire nos clients

18 ▪ Répondre aux attentes des particuliers

20 ▪ Simplifier la vie des entreprises

22 ▪ Action sociale : une nouvelle feuille de route pour 2014-2018

03.

Engagés pour rationaliser les coûts

26 ▪ Renforcer l'efficacité de gestion

28 ▪ Optimiser le système d'information

30 ▪ Mobiliser les ressources humaines

04.

Engagés pour piloter et gérer

34 ▪ Instances et structures

36 ▪ Le Conseil d'administration au 31 décembre 2014

37 ▪ Le Bureau au 31 décembre 2014

38 ▪ La Commission de contrôle au 31 décembre 2014

39 ▪ La direction de l'Agirc au 31 décembre 2014

40 ▪ Résultats technique et global

42 ▪ Gestion financière

44 ▪ Gestion administrative

45 ▪ Résultats de l'action sociale

Annexes

49 ▪ 1 - Les instances du GIE Agirc-Arrco

50 ▪ 2 - Situation des groupes paritaires de protection sociale

52 ▪ 3 - Références des circulaires 2014

01.

Engagés
pour pérenniser la retraite complémentaire

- Ouvrir la voie à un rééquilibrage durable des régimes
- Faire évoluer la gouvernance des groupes de protection sociale
- Nourrir la réflexion et renforcer l'expertise

Ouvrir la voie à un rééquilibrage durable des régimes

Dans un contexte de croissance faible, la dégradation des comptes de l'Agirc se poursuit. Convaincus que des mesures supplémentaires sont indispensables pour pérenniser les régimes de retraite complémentaire, les partenaires sociaux ont mis en œuvre à la mi-2014 un programme de travail pour engager un nouveau cycle de négociations paritaires en 2015.

La poursuite de l'accord de 2013 dans un contexte économique atone

En 2014, les régimes complémentaires ont continué à appliquer les dispositions de l'accord de 2013. Cet accord prévoyait des mesures dites « conservatoires », l'engagement de réduire les coûts de gestion des régimes (lire pages 26 et 27) et de mener une réflexion de fond sur les orientations à prendre pour le moyen et long terme en vue de consolider les régimes. Les efforts entrepris ont notamment permis de freiner la hausse des charges et de générer des ressources nouvelles. Bien que significatifs, compte tenu d'un contexte économique morose, ces efforts ne permettent cependant pas à eux seuls de revenir à un équilibre durable. En 2014, les deux régimes ont enregistré un nouveau résultat déficitaire. L'Agirc a en effet constaté un résultat négatif net de 1,98 milliard d'euros après transferts et produits financiers.
Les projections réalisées, en l'absence de reprise économique, aboutissent à un épuisement des réserves de l'Agirc à horizon 2018. Les mesures de rééquilibrage de la loi du 20 janvier 2014, qui prévoit notamment l'allongement de la durée d'assurance requise, produiront des effets positifs sur les résultats après 2020. Toutefois, le surcoût lié notamment aux dispositifs d'anticipation de départs à la retraite pour les « carrières longues », aura un impact négatif sur les comptes dès 2017.

La préparation d'une nouvelle feuille de route

À l'issue de la réunion annuelle consacrée à l'examen de l'évolution de la situation financière des régimes, les partenaires sociaux ont décidé, dès le mois de juin 2014, d'ouvrir un nouveau cycle de négociations à partir de février 2015. Compte tenu de l'importance des enjeux pour l'avenir de la retraite complémentaire, ils ont mis en place un calendrier volontariste et se sont imposés une obligation de résultats : leur objectif est de conclure un accord assurant la pérennité des régimes. Pour alimenter leurs réflexions, les partenaires sociaux se sont appuyés sur les simulations réalisées en 2014 par les services de l'Agirc et de l'Arrco, simulations qui retiennent un scénario plus prudent que celui des pouvoirs publics. Ils ont confié à un groupe de travail, dont la création avait été prévue par l'accord du 13 mars 2013, la mission de mener des études préparatoires aux négociations. Quatre réunions se sont tenues de septembre à janvier.

17 février 2015

Un nouveau cycle de négociations a été décidé par les partenaires sociaux en 2014. La première réunion s'est tenue le 17 février 2015.

Une exploration du « champ des possibles »

Le groupe de travail était chargé de « *dessiner ce que pourrait être un dispositif de retraite complémentaire pérenne et efficace pour les salariés et retraités du secteur privé et déterminer les modalités et étapes nécessaires afin d'y parvenir.* » Il a commandé un certain nombre d'études aux services de l'Agirc et de l'Arrco, examiné différentes mesures et évalué l'impact financier de chacune d'elles. Certaines mesures sont d'ordre « paramétrique » : elles permettraient d'agir sur le volume des ressources et des charges en actionnant différents leviers : valeur du point, salaire de référence, cotisations, taux d'appel, réglementation, mesures d'âge. D'autres mesures sont « systémiques », au sens où elles feraient évoluer l'architecture des régimes. Une première esquisse de ce qui pourrait être un régime de retraite complémentaire unique reprenant les droits et obligations des régimes Agirc et Arrco a ainsi été présentée. Les études n'ont écarté ni privilégié aucune piste et ne préjugent pas des décisions qui seront prises à l'issue de la négociation. Grâce à elles, les pilotes des régimes disposaient début 2015 d'une véritable « boîte à outils » pour les aider à réfléchir ensemble au futur dispositif à mettre en place. L'opportunité d'un dispositif de pilotage durable a également été étudiée : il s'agirait de combiner un pilotage stratégique assuré par les partenaires sociaux donnant lieu notamment à une négociation paritaire tous les quatre ans et un pilotage tactique conduit par les conseils d'administration des régimes entre chaque période de négociation.

DES POUVOIRS PUBLICS VIGILANTS SUR L'AVENIR DES RETRAITES

Le cycle de négociations de l'année 2015 se tiendra dans un contexte marqué par une vigilance accrue des pouvoirs publics. La loi du 20 janvier 2014 a mis en place le Comité de suivi des retraites pour donner une vision de l'ensemble du pilotage des régimes de retraite en France. Les travaux des partenaires sociaux seront particulièrement observés. La Cour des Comptes a de son côté accru la pression sur les régimes en rendant public, le 18 décembre 2014, un rapport intitulé « Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés ». Elle établit un certain nombre de constats et de préconisations. Les partenaires sociaux en avaient déjà pris la mesure. Depuis 2010 en effet, ils adoptent des accords successifs recherchant les moyens d'assurer la pérennité des régimes complémentaires. La Haute juridiction souligne toutefois sa confiance dans les partenaires sociaux « *qui sauront à n'en pas douter relever les lourds défis auxquels ils sont aujourd'hui confrontés* ».

Faire évoluer la gouvernance des groupes de protection sociale

Fin 2013, les partenaires sociaux ont entamé une réflexion de fond sur l'adaptation de la gouvernance des groupes de protection sociale. Les rapprochements et partenariats se sont poursuivis, dans le cadre d'un environnement en profonde mutation, du côté de la retraite complémentaire comme de celui de l'assurance de personnes.

Des rapprochements et partenariats en cours et à venir

Les groupes de protection sociale gèrent la retraite complémentaire tout en développant des activités dans le domaine de l'assurance de personnes, en santé et en prévoyance, qui prend une importance financière croissante.
Les règles de fonctionnement des groupes de protection sociale autour des associations sommitales ont été fixées par l'accord du 8 juillet 2009 et, depuis, des transformations de fond ont émergé sous l'effet de contraintes économiques et politiques touchant l'ensemble des champs de la protection sociale. Les rapprochements et les partenariats noués par les groupes ont été examinés au cours de la période par l'Instance de coordination AGIRC-ARRCO-CTIP ; d'autres sont à venir. Il s'agit pour le secteur de relever à la fois les défis de la modernisation de la gestion de la retraite complémentaire et ceux de la concurrence croissante sur les marchés de l'assurance avec la mise en place des règles de Solvabilité 2 et la généralisation de la complémentaire santé.

Le groupe de travail *ad hoc*

Le relevé de conclusions du 13 novembre 2013 a chargé un groupe de travail *ad hoc* de dresser un bilan de l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des groupes de protection sociale. Suite à une première réunion le 23 mai 2014, un séminaire de travail s'est tenu le 9 septembre pour éclairer en particulier, avec l'aide de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), les conséquences sur la gouvernance d'ensemble des groupes de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de nouvelles règles issues de la directive Solvabilité 2, applicables aux activités d'assurance déployées par les institutions de prévoyance, les mutuelles et sociétés d'assurance. Les enjeux de la spécialisation des activités de la retraite complémentaire d'une part, et de l'assurance d'autre part, au sein des GPS, ont été examinés pour définir les éléments de clarification de textes qui pourraient être apportés dans l'accord du 8 juillet 2009. Depuis la fin 2013, les partenaires sociaux mènent une réflexion de fond sur l'adaptation de la gouvernance des groupes de protection sociale à un environnement en profonde mutation.

277

participations

des administrateurs à une formation au cours de l'année 2014.

Des administrateurs formés et informés

La formation est essentielle pour aider les administrateurs des institutions Agirc et Arrco et des associations sommitales à traiter les questions complexes auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur mandat.
En 2014, 13 séminaires ont ainsi été proposés aux administrateurs Agirc et Arrco. 150 administrateurs (représentant au total 15 groupes de protection sociale) ont participé à une ou plusieurs sessions. Le stage de formation initiale de deux jours a rassemblé 27 nouveaux administrateurs. En complément, des stages thématiques d'une journée ont été organisés sur les thèmes suivants : l'informatique (« Informatique et activités d'une institution », « Informatique et enjeux stratégiques »), la gestion financière et les mécanismes de compensation, les enjeux européens pour la retraite complémentaire, l'action sociale, les outils de pilotage et la qualité de gestion.
Deux sessions spécifiquement destinées aux administrateurs des associations sommitales des groupes de protection sociale ont également été déployées en partenariat avec le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP).

UNE NOUVELLE FORMULE POUR *LES CAHIERS DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE*

Chaque trimestre, *Les Cahiers de la retraite complémentaire* sont adressés aux administrateurs des régimes. Une enquête de lectorat réalisée en 2014 auprès des administrateurs a mis en évidence leur attachement à cette revue perçue comme une publication de référence particulièrement utile pour l'exercice de leurs missions (80 %). 94 % la lisent, les deux-tiers consacrant une demi-heure voire plus à sa lecture.

Parmi les attentes des administrateurs : le souhait de disposer d'informations pratiques pour exercer leur mandat, davantage d'articles sur les perspectives, des ouvertures sur l'étranger, la possibilité de retrouver des articles archivés, de consulter une version dématérialisée (un-tiers) même si la version imprimée reste majoritairement plébiscitée, etc. Une nouvelle formule des *Cahiers* est en préparation pour la fin de l'année 2015 et sera complétée par une version digitale.

Nourrir la réflexion et renforcer l'expertise

L'Agirc et l'Arrco s'attachent à alimenter en permanence la réflexion et les discussions des partenaires sociaux sur la retraite, et au-delà, à accroître l'expertise sur le sujet au bénéfice de toute la collectivité. En 2014, de nombreuses initiatives ont illustré cette préoccupation majeure des régimes.

Des études pour alimenter la réflexion

Les services de l'Agirc et de l'Arrco se sont mobilisés pour préparer les rencontres paritaires qui ont ponctué l'année 2014. Comme lors de chaque exercice, les services ont réalisé de nombreux travaux techniques et d'analyse (chiffrages, évaluations, statistiques, projections, simulations, notes, études, enquêtes, rapports…) pour nourrir les débats et joué auprès des partenaires sociaux un rôle d'information, de conseil, d'interface et de force de proposition. Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du rapport public « Garantir l'avenir des retraites complémentaires des salariés » publié par la Cour des comptes en décembre 2014, un important travail de coordination a été mené, tant entre les services du GIE Agirc-Arrco qu'avec les groupes de protection sociale et les présidences paritaires des fédérations.
167 veilles documentaires ont également été réalisées, sur dix thèmes parmi lesquels l'actualité de la retraite en France, le suivi des positions des partenaires sociaux sur la politique sociale, l'actualité législative autour de la retraite et l'actualité sociale européenne et internationale.

Le rôle de l'Observatoire des retraites

En 2014, l'Observatoire des retraites dédié à l'étude et à l'analyse des systèmes de retraite a continué à favoriser les études, recherches et débats sur les régimes de retraite, à informer sur leur rôle et leur fonctionnement et à entretenir des liens avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche via notamment la publication tous les mois d'un bulletin bibliographique. L'Observatoire a accueilli pendant l'année cinq délégations étrangères en provenance de Chine, du Japon, d'Israël, des Pays-Bas et du Vietnam, ainsi que des experts, des universitaires, des journalistes et des étudiants. Il a aussi poursuivi son activité de formation et d'enseignement : l'Observatoire présente notamment les questions de retraite dans le cadre de deux licences professionnelles (« Gestion de la protection sociale » à Bourges et « Statistiques de la protection sociale » à Niort). Il est associé à plusieurs masters, dont le Master II « Droit de la protection sociale d'entreprise » de la Sorbonne et celui de l'École nationale d'assurance.

La délégation de hauts fonctionnaires chinois accueillie par l'Observatoire des retraites en août 2014.

Pour sa vingtième édition, le Prix de l'Observatoire des retraites a distingué Cécile Martin, auteur d'une thèse d'économie intitulée « Concurrence, prix et qualité de la prise en charge en Ehpad en France » à l'Université Paris-Dauphine, et Mickaël Blanchet, auteur d'une thèse de géographie intitulée « Politique de la vieillesse dans la région Pays de la Loire » à l'université d'Angers. Une nouvelle Lettre de l'Observatoire des retraites a été publiée à l'occasion de la remise des prix.

Cinq conférences ont par ailleurs été organisées et présentées par des intervenants experts dans leur domaine : « Panorama des pensions 2013 », « La loi du 20 janvier 2014 », « Les évolutions européennes », « La gestion des seniors par les entreprises », le premier rapport annuel du COR sur les évolutions et les perspectives des retraites en France.

Une ouverture européenne

En tant que membres de l'Association européenne des institutions paritaires (AEIP), l'Agirc et l'Arrco participent à Bruxelles aux commissions techniques réunissant les représentants des régimes de retraite de huit pays européens. Au cours des quatre réunions organisées en 2014, l'équipe de l'AEIP a fourni une revue de l'actualité européenne touchant la protection sociale, revenant en particulier sur le projet de directive concernant les retraites professionnelles. L'actualité des régimes français de retraite complémentaire a également été présentée ainsi que la réforme des retraites du 20 janvier 2014. Par ailleurs, une expertise de l'Agirc et l'Arrco pour la France, avec celles de 16 autres pays européens et des représentants de la Commission européenne, a été sollicitée dans le cadre des travaux sur le projet pilote de suivi des droits à pension (« tracking services »). Dans ce cadre, l'expérience menée en France par le GIP Info Retraite (devenu GIP Union Retraite), a été présentée comme une des réussites permettant d'envisager la faisabilité d'un dispositif destiné aux assurés ayant des droits à retraite dans plusieurs pays de l'Union européenne.

UNE ANNÉE CHARGÉE POUR LE COR

Instance d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites, le Conseil d'orientation des retraites a suivi l'évolution des régimes en 2014 et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire. Il s'est tout particulièrement intéressé à deux thématiques transversales : la situation des jeunes au regard des droits à la retraite et la situation comparée des hommes et des femmes.

L'année a également permis au COR de mener de nombreuses études sur des thèmes variés, allant de l'emploi des seniors aux âges légaux de retraite, en passant par la consommation ou l'épargne des retraités. Par ailleurs, comme prévu par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système français de retraite, le Conseil d'orientation des retraites a publié en juin 2014 son premier rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France, fondé sur des indicateurs de suivi à la fois rétrospectifs et prospectifs. Ce rapport va constituer une base de réflexion pour le Comité de suivi des retraites, structure de pilotage instaurée par la loi du 20 janvier 2014 pour suivre l'équilibre financier des régimes de retraite.

65
personnes

représentant 5 délégations étrangères ont été accueillies par l'Observatoire des retraites.

02.

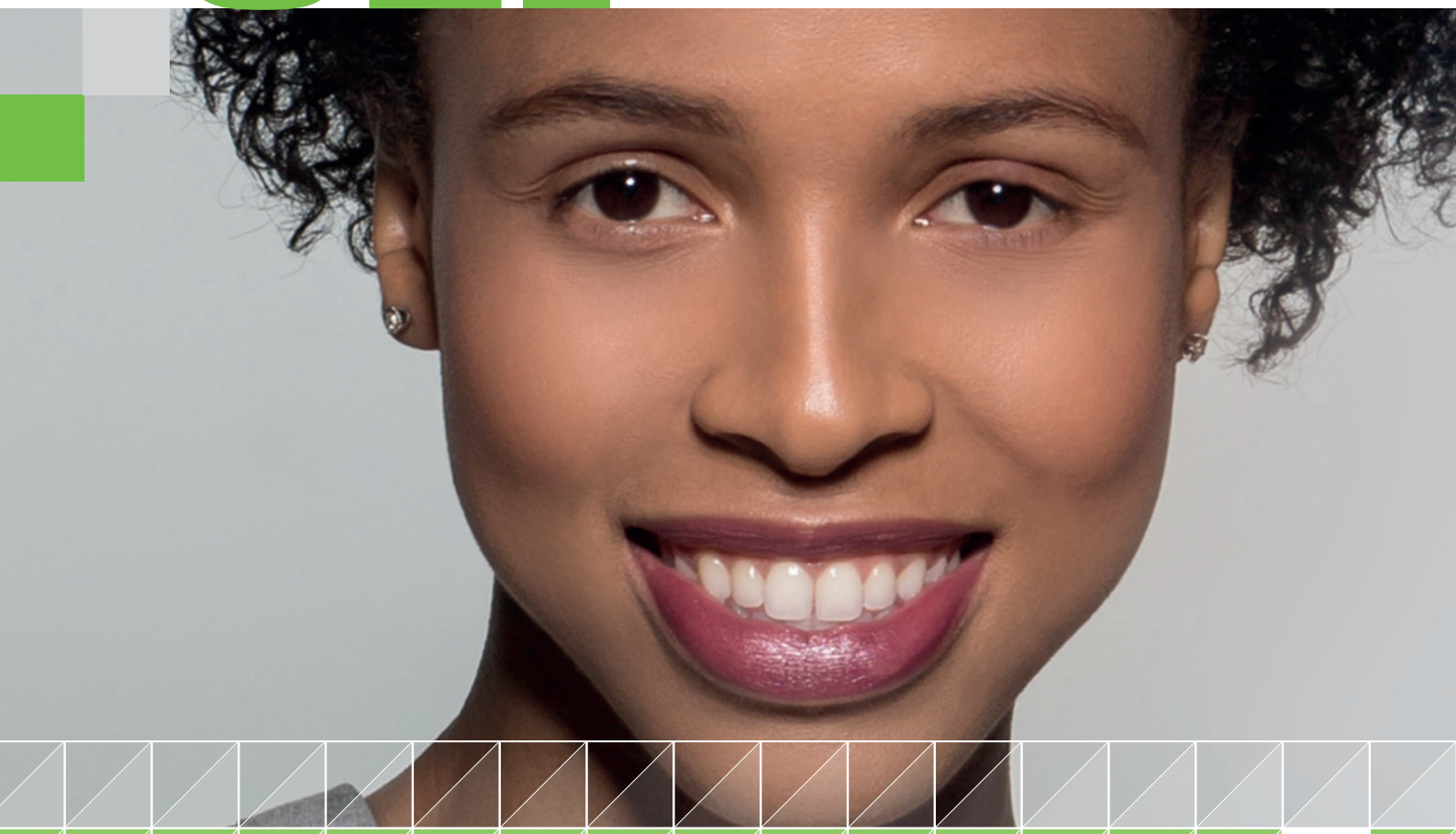

Engagés
pour satisfaire nos clients

- Répondre aux attentes des particuliers
- Simplifier la vie des entreprises
- Action sociale : une nouvelle feuille de route pour 2014-2018

Répondre aux attentes des particuliers

Informer les actifs, accompagner les futurs retraités, liquider les retraites ou verser les allocations : l'Agirc et l'Arrco, aux côtés des groupes de protection sociale, poursuivent leurs efforts sur tous ces fronts avec une même ambition : proposer des services de qualité pour répondre aux attentes de leurs clients.

La mensualisation des allocations : opération réussie

Le mois de janvier 2014 a vu la réussite d'un projet d'envergure : le passage à la mensualisation du paiement des retraites complémentaires. Un changement perçu par les plus de 60 ans comme une « bonne mesure » facilitant la gestion de leur budget. Les fédérations et les groupes de protection sociale se sont mobilisés pour mener à bien les évolutions informatiques, réglementaires et organisationnelles nécessaires à ce nouveau rythme de paiement. Les retraités ont été régulièrement informés et un plan d'accompagnement a été déployé auprès des 4 000 gestionnaires concernés. Grâce à ces efforts, 12 millions d'allocataires parmi lesquels 4 millions de cadres ont reçu en temps et en heure le versement mensuel de leur retraite complémentaire. Le flux d'appels téléphoniques, relativement faible au regard de l'ampleur de l'opération, a été plus important la première semaine de janvier avec 74 000 appels téléphoniques reçus. Grâce au dispositif spécifique mis en place, les groupes de protection sociale ont géré sans difficulté ce volume d'appels supplémentaires.

Un suivi attentif de la qualité des retraites

L'Agirc et l'Arrco ont poursuivi en 2014 les travaux initiés en 2013 avec les groupes de protection sociale pour améliorer la qualité de la liquidation des retraites complémentaires. Les plans d'action déployés font l'objet d'un suivi et d'une vigilance accrue afin que les retraites soient payées dans les délais prévus et au juste montant. Ces efforts portent leurs fruits puisque le taux d'anomalies a baissé de 40 % entre 2012 et fin 2014. Toutefois, les résultats demeurent encore insatisfaisants au regard des ambitions fixées et les actions engagées se poursuivent.

Une information retraite à tout moment de la carrière

Tout salarié, quel que soit son âge, doit pouvoir accéder à ses droits à retraite à tout moment. L'Agirc et l'Arrco y travaillent activement avec une offre de services sur internet qui s'enrichit chaque année. Au relevé de situation individuelle et au relevé actualisé de points, déjà téléchargeables, s'ajoutent deux nouveaux services. Un simulateur retraite, ouvert en 2014 à tous les gestionnaires amenés à réaliser des entretiens d'information sur la retraite, sera accessible aux internautes dès 2016. Un service de suivi en ligne de l'avancement du dossier de retraite a été ouvert en juin 2014 : il permet au futur retraité de suivre en ligne la progression de sa demande. Enfin, une nouvelle version du module d'orientation des internautes vers le groupe de protection sociale qui gère leur dossier a été mise en ligne.

Parallèlement, les campagnes traditionnelles d'information menées sous la houlette du GIP Info Retraite (remplacé à la fin 2014 par le GIP Union Retraite) continuent. Sept générations d'actifs ont été informées sur leurs droits à la retraite : au total ce sont 6 millions de personnes qui ont reçu soit un relevé de situation individuelle (RIS) soit une estimation indicative globale (EIG) du montant de leur future retraite.

En juillet 2014, le GIP Info Retraite a également mis à jour le guide « Ma retraite, mode d'emploi » conçu pour aider toutes les personnes en activité à organiser leur fin de carrière et à préparer leur retraite. La nouvelle édition intègre les dispositions introduites par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite.

Des Cicas encore plus performants

En 2014, les plateformes téléphoniques Cicas (Centres d'information, conseil et accueil des salariés) ont répondu à 1,45 million d'appels téléphoniques, ce qui correspond à un taux de réponse de 89 % (87 % en 2013). La moitié de ces appels correspondent à des informations générales sur la retraite, qu'il s'agisse d'actifs s'intéressant à leur retraite ou de futurs allocataires dont le dossier est en cours de constitution. Un tiers des appels correspondent à des demandes d'ouverture de dossiers de retraite. Les Cicas ont reçu en rendez-vous, en 2014, 420 000 personnes qui ont constitué leur dossier de retraite avec l'aide de leurs conseillers. Par ailleurs, 14 300 entretiens information retraite (EIR) personnalisés ont été réalisés par les Cicas. Au total, environ 70 % des demandes de retraite ont été traitées par le réseau Cicas en 2014.

Les partenaires sociaux ont souhaité l'unification du processus d'interlocution en le confiant au réseau Cicas qui devra prendre en charge 95 % des flux d'interlocution à fin 2017. Le réseau Cicas prépare une évolution de ses structures pour prendre en charge ces flux.

12
millions

de retraités parmi lesquels 2,8 millions de cadres ont reçu pour la première fois en janvier 2014 le versement mensuel de leur allocation de retraite complémentaire.

UNE COLLABORATION INTER-RÉGIMES AU SERVICE DES ASSURÉS

Le GIP Union Retraite prévu par la loi du 20 janvier 2014 a tenu son premier conseil d'administration le 18 décembre 2014 transformant l'ancien GIP Info Retraite.
Il a porté à sa présidence Gérard Rivière, président de la Cnav, ainsi que Didier Weckner, président de l'Arrco, en qualité de premier vice-président, et Alain Gaillard, président de l'Ircantec, en qualité de second vice-président.
Déclinant l'ensemble des projets inter-régimes qui visent à simplifier les démarches et améliorer les services en matière de retraite sur la période 2015-2018, la première convention d'objectifs de la nouvelle structure inter-régimes a été signée le 23 février 2015.
Le GIP poursuit le droit à l'information et prévoit le développement de nouvelles applications au sein d'un portail internet commun préfigurant le compte unique retraite prévu par la loi.
La création d'un conseiller virtuel répondant aux questions les plus fréquentes sur la retraite et l'accès à un simulateur connecté aux données réelles compléteront l'offre de service existante au travers du RIS-e.

Simplifier la vie des entreprises

Les régimes de retraite complémentaire mènent de front deux projets d'évolutions majeures qui entreront en vigueur au 1er janvier 2016 et contribueront à alléger les formalités des entreprises : la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) et le versement mensuel des cotisations pour les sociétés qui emploient plus de neuf salariés.

La DSN pour faciliter les déclarations

La déclaration sociale nominative (DSN), instituée par la loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administrative du 22 mars 2012, va permettre de remplacer la trentaine de déclarations sociales actuelles par une transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie.
La DSN ouvre ainsi la voie à une réduction importante (de 20 % à 30 % selon les estimations) du temps passé par les services des entreprises à la production de documents déclaratifs, qui représente actuellement 15 % de leur activité. La DSN ne remplacera les déclarations annuelles de données sociales unifiées (DADS-U) et les déclarations unifiées de cotisation sociale (Ducs) qu'au 1er janvier 2016, mais depuis 2011, l'Agirc et l'Arrco sont très fortement engagées dans la préparation de son arrivée. La DSN nécessite une mobilisation nationale car elle entraîne un changement radical dans les processus de gestion et de recouvrement des cotisations. Les deux régimes de retraite complémentaire contribuent financièrement au projet par l'intermédiaire du GIP Modernisation des déclarations sociales (GIP MDS). Avec les autres acteurs de la protection sociale, ils participent aux travaux impulsés par le GIP MDS en liaison avec la Maîtrise d'ouvrage stratégique (MOAS) sur la normalisation et la fiabilisation des données et sur les évolutions réglementaires et techniques. Le Comité de normalisation des données sociales (CNDS) a ainsi poursuivi en 2014 ses travaux de simplification et de réduction du nombre des données demandées aux entreprises et élabore un référentiel des données sociales recensant les informations exigibles auprès des entreprises. L'Agirc et l'Arrco ont également constitué une équipe dédiée au passage à la DSN qui rassemble des représentants des groupes de protection sociale. L'équipe suit en particulier deux grands volets du projet : l'accompagnement des entreprises vers la nouvelle déclaration et le traitement des données qui seront envoyées en masse via la DSN. Pour être efficace, ce traitement va nécessiter une application informatique centralisée en cours d'élaboration.

La mensualisation des cotisations : objectif 1er janvier 2016

Outre le passage à la DSN, le 1er janvier 2016 verra aussi le passage au versement mensuel des cotisations retraite des entreprises de plus de neuf salariés. Cette évolution a été décidée par les partenaires sociaux gestionnaires de l'Agirc et de l'Arrco dans l'accord du 13 mars 2013. Il s'agit là du deuxième volet d'une décision prise par les régimes, la première ayant abouti, le 1er janvier 2014, au versement mensuel des allocations (voir page 18). L'objectif premier de la mensualisation du versement des cotisations est d'optimiser la trésorerie des régimes complémentaires. Jusqu'à présent, en effet, les entreprises payaient leurs cotisations à terme échu et les allocations étaient versées d'avance. Les régimes avaient donc besoin de six mois de fonds de roulement pour pouvoir honorer les échéances de retraite du trimestre. Cette opération permettra, tous régimes confondus, de libérer neuf milliards d'euros, un montant qui contribue aux mesures de rééquilibrage des régimes (voir pages 10 et 11).

Mais au-delà de son caractère financier, le projet s'inscrit aussi, avec la DSN, dans le vaste chantier d'évolution et de simplification des processus entre les groupes de protection sociale et les entreprises et mobilise les mêmes acteurs. La mensualisation du versement des cotisations Agirc et Arrco devrait en outre favoriser le passage à la dématérialisation des règlements, d'où la décision des partenaires sociaux de mener ensemble ces deux grands chantiers, avec un planning commun.

La simplification des adhésions des entreprises

Si la dématérialisation est un levier majeur pour faciliter les démarches des entreprises, il n'est pas le seul. En 2014, l'Agirc et l'Arrco ont ainsi préparé une évolution entrée en vigueur au 1er janvier 2015 : la désignation d'un seul groupe de protection sociale compétent par département pour les nouvelles adhésions des entreprises. Cette mesure a été décidée dans le cadre de la résolution « article 8 » sur l'optimisation et la simplification du produit retraite prise par les partenaires sociaux fin 2013 (voir pages 26 et 27). Elle permet à l'entrepreneur de connaître son groupe de protection sociale dès qu'il a créé sa société, selon son secteur d'activité ou son département d'implantation. Elle se traduit par la suppression de 100 000 courriers annuels envoyés aux entreprises par les régimes de retraite complémentaire.

250 données

issues de la paie seront produites après le passage à la DSN, contre 800 actuellement.

LES PROGRÈS DE LA DÉMATÉRIALISATION

Début 2014, plus de 1,5 million de déclarations annuelles de salaires - soit 35 millions de lignes de salaire - ont été reçues sous forme dématérialisée, puis contrôlées, triées et mises à la disposition des groupes de protection sociale. Même le pic exceptionnel de 200 000 déclarations reçues le 10 février 2014 a été absorbé sans difficultés.

Au cours de l'année 2014, 1,250 million de déclarations de cotisations trimestrielles (Ducs) dématérialisées ont été reçues *via net-entreprises.fr* puis traitées, avec à la clé 6,75 milliards d'euros de cotisations encaissées.

Près de 800 000 déclarations Ducs au format EDI (échange de données informatisé) ont par ailleurs transité par le concentrateur Agirc-Arrco.

Au total, ce sont donc plus de deux millions de déclarations Ducs dématérialisées qui ont été réceptionnées et adressées aux différentes institutions de retraite.

Action sociale : une nouvelle feuille de route pour 2014-2018

2014 a été une année charnière pour l'action sociale de l'Agirc et de l'Arrco : elle a été à la fois l'année du bilan des orientations prioritaires de la période 2009 à 2013 et celle de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route pour la période 2014-2018.
Quatre nouvelles orientations permettent de renforcer l'engagement des régimes autour de la prévention et de l'accompagnement du grand âge, tout en intégrant d'autres préoccupations : accompagner le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles et répondre aux besoins des aidants familiaux.

Une priorité réaffirmée : accompagner l'avancée en âge

Les régimes Agirc et Arrco avaient défini pour la période 2009 à 2013 trois orientations prioritaires centrées sur l'avancée en âge : développer la prévention, prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou handicapées et accompagner la perte d'autonomie en structure collective. À l'issue de ces cinq années, le bilan est positif. Un socle commun de 15 actions a été déployé par les institutions Agirc et Arrco en partenariat avec de nombreux acteurs sociaux.
Les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, dont le nombre est stabilisé à 17 en 2014, disposent désormais d'un référentiel commun qui définit leur gouvernance, les statuts, le contenu du parcours de prévention…
Le service Sortir Plus, qui permet aux personnes âgées isolées d'être accompagnées lors de leurs sorties, et la prestation Aide à domicile momentanée, qui organise l'intervention rapide de professionnels qualifiés pour une aide ponctuelle à domicile, sont déployés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le dispositif Bien chez moi, également déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain au 31 décembre 2014, propose la visite au domicile d'un ergothérapeute.

Ces trois dispositifs sont accessibles à partir d'un numéro d'appel commun, le 0810 360 560. En 2014, des travaux ont été engagés pour asseoir la notoriété de ces trois prestations, diminuer le coût d'information et garantir leur accès à l'ensemble des allocataires.

Établissements d'hébergement : l'année des bilans

En 2014, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 a fait l'objet d'une évaluation qui a permis de définir les nouveaux axes stratégiques pour la période 2015-2018 dans les domaines de la gestion des établissements, du pilotage, de l'optimisation patrimoniale, de la qualité des prestations, etc.
Dans le cadre de la mission Écoute conseil orientation (ECO) en matière d'hébergement collectif, le bilan de la formation Eco hébergement mise en place en 2012 a été réalisé. Cinq sessions ont été organisées, cinquante collaborateurs ont été formés et quatorze groupes ont été représentés.
2014 a également été l'année de la révision de la procédure de suivi des droits réservataires, et de la parution pour les établissements d'hébergement du guide sur la santé bucco-dentaire des résidents.

De nouvelles préoccupations

En complémentarité avec la prévention et l'accompagnement du grand âge, les orientations de l'action sociale pour 2014-2018 reflètent la montée en puissance de nouvelles préoccupations en phase avec les besoins actuels de la population et de la société. L'Agirc et l'Arrco ont ainsi décidé de poursuivre et de renforcer leur engagement aux côtés des aidants familiaux. Ceux-ci sont nombreux en France (en 2008, on estimait à 4,3 millions le nombre de personnes aidant un proche âgé et à 4,5 millions le nombre de personnes aidant un proche en situation de handicap) et leurs difficultés insuffisamment prises en compte. Le but visé par les régimes est de permettre aux aidants de préserver leur vie personnelle et professionnelle en rompant leur isolement, en leur facilitant l'accès à des solutions de répit et en leur proposant un soutien psychologique.

L'Agirc et l'Arrco se sont également donné une nouvelle ambition : soutenir - en collaboration avec les autres acteurs sociaux - le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, chômeurs de longue durée ou personnes en situation de handicap, y compris psychique. Alors qu'ils cumulent des difficultés sociales prégnantes, la situation de ces actifs a en effet un fort impact sur leurs conditions d'accès à la retraite, sur le montant des droits qui leur seront versés et sur celui des cotisations perçues. Pour les aider, l'Agirc et l'Arrco comptent capitaliser sur le savoir-faire et l'expérience acquise par les institutions de la retraite complémentaire : dans près des deux-tiers des cas, leurs initiatives pour favoriser la réinsertion professionnelle des publics fragiles se soldent par un succès.

360 millions d'euros

sont engagés chaque année par les régimes de retraite complémentaire dans l'action sociale.

DES AMBITIONS ET DES CONTRAINTES

Compte tenu d'un contexte global difficile et en constante évolution pour les régimes de retraite, l'Agirc et l'Arrco vont poursuivre leur action sociale dans les prochaines années en ayant à cœur d'être cohérents dans la durée et de faire preuve d'efficience en termes de moyens. À l'horizon 2018, 80 % de la dotation sociale devra être affectée à des actions prioritaires. Pour atteindre leurs objectifs, les régimes misent sur l'innovation et sur l'expérimentation, indispensables pour démontrer l'intérêt ou la faisabilité d'une initiative et inciter à sa généralisation. Par ailleurs, le faire-savoir consolidant la reconnaissance du savoir-faire, l'Agirc et l'Arrco vont mettre l'accent sur la communication. Ils s'appuieront notamment sur le site Internet *www.agircarrco-actionsociale.fr,* qui a été complètement repensé en 2014 afin d'être une vitrine fidèle des grandes orientations de l'action sociale.

03.

Engagés pour rationaliser les coûts

- Renforcer l'efficacité de gestion
- Optimiser le système d'information
- Mobiliser les ressources humaines

Renforcer l'efficacité de gestion

Dans l'accord du 13 mars 2013, les partenaires sociaux avaient missionné un groupe de travail dit « article 8 » pour réfléchir à l'amélioration de l'efficacité de la gestion et à la réduction des coûts des institutions de retraite complémentaire. Les travaux se sont conclus par l'adoption, le 29 novembre 2013, de huit résolutions dont la mise en œuvre a été engagée en 2014.

La mise en œuvre des huit résolutions a été l'un des grands chantiers de 2014 pour les acteurs de la retraite complémentaire, les fédérations comme les groupes de protection sociale. Tous se sont mobilisés pour réaliser les états des lieux, élaborer des études d'impact, trouver les voies de simplification et d'optimisation attendues. Le Comité de pilotage Agirc et Arrco, qui suit l'état d'avancement des travaux, a réalisé un premier point d'étape annuel le 4 juillet 2014.

Quatre axes de travail et huit résolutions pour réduire les coûts

Pour rationaliser la gestion de la retraite complémentaire, les partenaires sociaux ont travaillé autour de quatre axes, déclinés en huit résolutions très concrètes.
Le premier axe consiste à simplifier et à optimiser le produit retraite.
Le deuxième axe vise à faire évoluer le modèle de délégation de gestion opérée au sein des groupes de protection sociale pour le compte des fédérations Agirc et Arrco. Il prévoit notamment de réviser la dotation de gestion, de placer certaines dépenses des groupes sous autorisation préalable des fédérations, d'abaisser à 300 millions d'euros les dépenses informatiques et de mobiliser les ressources humaines au service de la rationalisation des coûts de gestion.
Le troisième axe prévoit le regroupement des groupes de protection sociale suivant un schéma-cible.
Enfin, le quatrième axe consiste à fixer une trajectoire de réduction des dépenses dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens à l'horizon 2018.

La simplification du produit retraite en marche

L'une des résolutions prévoit l'adoption immédiate de dix mesures de simplification entraînant une réduction des coûts. Dans le domaine des particuliers, des solutions ont été trouvées pour mutualiser le contrôle de persistance des droits avec une mise en œuvre effective prévue en 2015 et une réflexion engagée pour rationaliser les paiements à l'étranger. Du côté des entreprises, la réglementation spécifique sur la gestion des sommes isolées a été revue dans la perspective de la mise en œuvre de la DSN. La désignation d'un seul groupe de protection sociale par département pour les nouvelles adhésions des entreprises s'est concrétisée par l'adoption en septembre 2014 d'un nouveau répertoire géographique applicable aux entreprises du domaine interprofessionnel créées à partir du 1er janvier 2015. Ce répertoire désigne désormais un seul groupe compétent pour recueillir l'adhésion des entreprises en fonction du département où se situe leur siège social.
Les travaux associant les groupes et les fédérations ont également porté sur le regroupement du stock des adhésions d'entreprises relevant de plusieurs groupes de protection sociale, sur la généralisation du paiement dématérialisé des cotisations et l'évolution des dates limites de paiement en lien avec le projet de mensualisation des cotisations, ou encore sur l'unification de l'interlocution en liquidation, avec la mise en place de deux centres de gestion et d'un centre de numérisation Cicas et la bascule des flux des groupes vers le dispositif Cicas.

652
millions
d'euros

Montant des dépenses des groupes de protection sociale soumises au dispositif d'autorisation budgétaire.

La trajectoire de réduction des coûts : premiers résultats

L'objectif est de réaliser une économie de 300 millions d'euros, et, grâce aux efforts d'optimisations, de ramener les coûts de gestion de 1,9 milliard d'euros en 2012 à 1,6 milliard d'euros en 2018. Cette contribution à l'équilibre des régimes s'appuie sur l'optimisation forte des dépenses afférentes à l'informatique, sur la mise en œuvre de la simplification du produit retraite et enfin sur les coûts de communication.
D'ores et déjà, les travaux et les efforts entrepris ont porté leurs fruits. Les dépenses de gestion Agirc-Arrco 2014 sont en réduction de 100 millions d'euros par rapport à 2012. L'objectif de réduction des dépenses de 300 millions d'euros à horizon 2018 est donc réalisé à hauteur de 33 %.
Pour atteindre l'objectif de 2018, et en complément des résolutions, les fédérations et les groupes ont engagé des réflexions pour développer les mutualisations notamment sur les achats en élargissant l'exemple informatique. Des actions vont également être conduites pour mieux comparer les coûts et s'améliorer.

DES AUDITS ET DES CONTRÔLES, UN LEVIER D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES INSTITUTIONS DE RETRAITE

Au cours de l'année 2014, 11 missions d'audit ont été réalisées, parmi lesquelles 4 missions d'audits transversaux : sur le déploiement du modèle de coûts informatiques retraite complémentaire auprès de 6 groupes de protection sociale, sur le suivi de réalisation des contrats d'objectifs et sur les coûts de gestion de l'action sociale auprès des 14 groupes de protection sociale, sur la mise en œuvre de la nouvelle procédure des frais des mandataires des régimes auprès de 9 groupes de protection sociale.

Optimiser le système d'information

Les éléments marquants de l'année pour le système d'information sont la stabilisation de l'Usine Retraite, la publication du plan de transformation 2015-2019 et la montée en charge des chantiers de réduction des dépenses informatiques décidés par les partenaires sociaux.

La stabilisation de l'Usine Retraite

L'année 2014 a vu la mise en production dans tous les groupes de protection sociale d'une même et unique version de l'Usine Retraite.
Les autres faits marquants de l'année sont le succès du passage à la mensualisation du paiement des allocations au 1er janvier comme prévu, la préparation des deux enjeux importants de 2016 - la mensualisation des cotisations et le passage à la DSN – grâce à la construction des nouvelles briques du SI-RC central : les référentiels nationaux Entreprises, Adhésions et Individus (RNE, RNA, RNI) et la brique DSN.
Enfin, un nouvel outil de gestion des campagnes d'enquêtes et de persistance des droits des allocataires mutualisées au niveau de la retraite complémentaire a également été construit et entrera en application en juillet 2015.

Le plan de transformation du système d'information

Pour faire face aux enjeux à venir, les partenaires sociaux ont adopté en 2014 un plan de transformation du système d'information retraite complémentaire. Ce plan offre une visibilité sur quatre ans (2015-2018) et prévoit notamment la centralisation des traitements informatiques actuellement réalisés dans les groupes.
Dans le domaine « entreprises », le logiciel qui gère les comptes entreprises et les encaissements des cotisations sera exploité de façon centralisée. Dans le domaine « individus », le plan de transformation prévoit la mise en œuvre en 2017 d'une base de données regroupant l'ensemble des droits, le référentiel national de gestion des droits (RNGD), qui sera adossé au répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) décidé par les pouvoirs publics.
Le plan de transformation prévoit aussi d'élargir le périmètre du système d'information retraite complémentaire à d'autres domaines mutualisables : l'éditique, l'impression des documents, les services en ligne, la gestion de la relation client…

Une réduction des coûts à la hauteur de l'ambition

Pour atteindre l'objectif de réduction de 200 millions des dépenses informatiques défini par les partenaires sociaux, il fallait un programme ambitieux. Pas moins de six leviers sont actionnés pour y parvenir, qui vont du pilotage budgétaire à l'organisation des ressources humaines, en passant par la mutualisation des projets, des applicatifs ou des achats.
Le premier levier a étendu le pilotage fédéral à l'ensemble du périmètre informatique de la retraite complémentaire. Dans ce cadre, l'étude des projets, des activités informatiques et l'évaluation de leur pertinence au regard des impératifs budgétaires ont été réalisées.
Le second levier prépare l'arrivée du nouveau système d'information pour la retraite complémentaire (SI-RC) élargi à d'autres applicatifs.
Le troisième levier, consacré aux ressources humaines, s'est traduit en 2014 par la réalisation d'une première projection pluriannuelle des besoins en compétences de l'Informatique Retraite, préalable à une GPEC de la filière informatique. À horizon 2018, la retraite complémentaire sera gérée par deux plates-formes informatiques.

Le quatrième levier s'est attaché à déterminer les caractéristiques de cette nouvelle organisation dans un objectif d'optimisation des coûts. Un premier appel d'offres européen commun a ainsi été lancé afin de choisir un prestataire commun pour le secours informatique.
La communautarisation des achats informatiques constitue le cinquième levier. Elle est opérée par une coordination fédérale, qui travaille en concertation avec le comité achats informatiques communautaires (formé des responsables achats informatiques des groupes de protection sociale et plates-formes informatiques). Elle participe à l'optimisation des dépenses informatiques en massifiant les achats et en menant des appels d'offres européens communautaires. Dès le quatrième trimestre 2014, un contrat-cadre communautaire a été conclu avec la société Microsoft, qui a permis de dégager un gain significatif.
Enfin, un dernier levier vise à rationaliser et harmoniser les environnements techniques et les processus afin d'augmenter la productivité et l'efficacité des activités et de faciliter la convergence informatique. Les premières pistes de préconisations d'évolution ont d'ores et déjà été présentées.

LA MUTUALISATION DES MOYENS D'IMPRESSION

En complément de la réduction des dépenses informatiques, la mise en place en 2014 du Centre national d'impression (CNI) répond également à une logique de réduction des dépenses de gestion de la retraite complémentaire. Sa vocation est de mutualiser les moyens d'impression et de mise sous pli des courriers émis dans le cadre des processus de la retraite complémentaire. Situé à Cagnes-sur-Mer et géré par Pro BTP, le CNI traitera à court terme un million de plis envoyés par les Centres d'information, de conseil et d'accueil des salariés (Cicas), à court et moyen termes 10 millions de plis, et à moyen et long termes 40 millions de plis.

1,6
million

de courriers ont été imprimés et envoyés par le Centre national d'impression de la retraite complémentaire en 2014.

Situé à Cagnes-sur-Mer, le Centre national d'impression est géré par le groupe Pro BTP.

Mobiliser les ressources humaines

Dans un contexte de profonde mutation de la retraite complémentaire, la gestion des ressources humaines et l'accompagnement du changement sont des facteurs de performance essentiels. Ils s'appuient sur différents outils pour faire évoluer et valoriser les salariés et les métiers de la retraite complémentaire.

La valorisation des collaborateurs et des métiers

L'Agirc et l'Arrco s'attachent à valoriser les salariés et les métiers de la retraite complémentaire en utilisant la palette d'outils à leur disposition. Le Centre de formation et des expertises métiers a accompagné le développement des compétences professionnelles des collaborateurs des groupes de protection sociale en organisant 685 sessions de formation auxquelles ont participé 5 912 stagiaires.

Comme tous les ans depuis sa création en 2006, l'Observatoire des métiers et des qualifications s'est consacré à la promotion des métiers de la branche retraite complémentaire. En 2014, il a organisé trois rencontres : une conférence intitulée « Métiers en mouvement » au cours de laquelle l'étude « Profil prospectif des métiers de l'Action sociale » a été présentée, et deux ateliers-débats qui ont permis d'aborder d'une part les nouvelles problématiques de la relation client (« Enjeux, atouts et risques du digital »), d'autre part l'évolution du métier de manager (« Le manager de proximité demain »). L'Observatoire a également réalisé, comme chaque année, une étude sur la structure des effectifs de la branche et une enquête sur la formation professionnelle au sein de la branche. Les actions menées pour optimiser l'utilisation de la Bourse de l'emploi se sont poursuivies en 2014, toujours dans l'optique de favoriser le rapprochement entre les recruteurs des groupes de protection sociale et les candidats à un poste, qu'ils soient ou non salariés de la branche.

L'accompagnement du changement et de la transformation

Le changement est devenu structurel et permanent dans le domaine de la retraite complémentaire. Une équipe « Accompagnement du changement et de la transformation » (ACT) a été mise en place avec pour mission d'aider les collaborateurs des groupes de protection sociale à identifier, sécuriser et mieux vivre les impacts des transformations de la retraite complémentaire sur leurs métiers. Diverses initiatives ont été prises : élaboration d'outils d'analyse, de supports d'information sur les principes et règles opérationnelles, définition des parcours de formation, actions pour la mutualisation, le partage d'expériences et la diffusion des pratiques, etc.
En 2014, l'ACT a animé une quinzaine de réunions de présentation aux collaborateurs des dispositifs mis en place pour les accompagner. Par ailleurs, l'équipe a initié ou participé à 41 ateliers avec les groupes de protection sociale afin d'élaborer argumentaires, guides pratiques ou kits de démultiplication pour les managers. En parallèle, 13 manifestations ont été proposées aux gestionnaires pour leur permettre d'échanger ou encore de découvrir de nouveaux outils informatiques avant leur déploiement.
L'ACT a également organisé une journée événement, Entr'ACT, qui a réuni 200 personnes autour du thème de la conduite du changement, du benchmark avec les autres acteurs de la protection sociale et des retours d'expérience.

L'impact des actions menées a été évalué et suivi avec attention tout au long de l'année, en particulier grâce aux « baromètres du changement », et des questionnaires adressés aux 4 000 gestionnaires et managers des activités de la retraite complémentaire.

1 619
jours de formation

ont été dispensés en 2014 par le Centre de formation et des expertises métiers de la branche retraite complémentaire.

La promotion de la diversité

Fondée entre l'Agirc et l'Arrco, l'Association d'employeurs a pour objet de représenter la branche des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance afin de négocier la convention collective de travail du personnel de ces institutions et de suivre son application.
Dans le cadre de ses missions, l'Association d'employeurs a réalisé un ensemble d'actions concrètes sur la diversité : l'enquête annuelle relative à l'accord diversité/handicap et la réunion à six reprises du réseau des correspondants « diversité-handicap » ; une collaboration avec l'association « Baissez les barrières » qui accompagne les étudiants souffrant de déficiences visuelles dans leur parcours universitaire, avec pour objectif des stages d'insertion en milieu professionnel ; un partenariat avec le Comité de coordination action handicap (CCAH) pour la réalisation d'un guide pour l'emploi des personnes handicapées ; une contribution au guide «Aidants familiaux - Guide à destination des entreprises 2014 » réalisé par l'Observatoire de la responsabilité sociale en entreprise ; une participation aux réunions de la Commission du « Guide Officiel du Handicap » sur le thème « Analyse et préconisations – Fluidité milieu protégé/milieu ordinaire du travail » dans le cadre d'une réflexion sur les entreprises adaptées et les Esat ; l'organisation d'une conférence-débat sur le thème de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
De même, le GIE Agirc-Arrco a continué à déployer des initiatives concrètes pour améliorer les conditions de vie au travail et favoriser l'égalité professionnelle. L'année a vu notamment la signature de la charte de la parentalité et de la charte de la diversité, l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et l'intensification de la prise en compte du handicap au sein du GIE.

UN ACCORD POUR OPTIMISER LA GPEC

La signature en septembre 2014 d'un accord de branche sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) a été l'un des faits marquants de l'année en matière de ressources humaines. Cet accord vise à anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques, sociales et démographiques en cours et à développer les compétences et l'accompagnement des salariés pour améliorer leur employabilité.

L'accord sur la GPEC est progressivement mis en œuvre sous la gouvernance paritaire de la CNPEF et du comité de pilotage GPEC, et dans une logique de co-construction avec les groupes de protection sociale.

04

Engagés
pour piloter et gérer

- Instances et structures
- Le Conseil d'administration au 31 décembre 2014
- Le Bureau au 31 décembre 2014
- La Commission de contrôle au 31 décembre 2014
- La Direction de l'Agirc au 31 décembre 2014
- Résultats technique et global
- Gestion financière
- Gestion administrative
- Résultats de l'action sociale

Instances et structures

Organisations signataires de la convention collective nationale du 14 mars 1947

Organisations d'employeurs
MEDEF, CGPME, UPA.

Organisations syndicales de cadres
CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT.

Convention collective nationale du 14 mars 1947
Institue le régime de retraite des cadres.

Accords nationaux relatifs au régime des cadres
Accords des 9 février 1994, 25 avril 1996, 10 février 2001, 13 novembre 2003, 23 mars 2009, 25 novembre 2010, 18 mars 2011 et 13 mars 2013.

Accord sur la gouvernance des groupes paritaires de protection sociale
Accord du 8 juillet 2009.

Commission paritaire nationale

20 membres titulaires
10 représentants des organisations d'employeurs
10 représentants des organisations syndicales de cadres

6 membres consultatifs
Représentants du conseil d'administration de l'Agirc (3 par collège)

3 réunions communes avec la commission paritaire Arrco en 2014

Adaptation de la CCN de 1947 par voie :

- d'avenants (modifications réglementaires),
- de délibérations (définition des conditions d'application).

Commission paritaire élargie

Elle approuve les comptes sociaux de la fédération et les comptes combinés du régime et donne quitus au conseil d'administration sur l'accomplissement de sa mission.

40 membres titulaires
20 représentants des organisations d'employeurs
20 représentants des organisations syndicales de cadres

20 membres suppléants
10 représentants des organisations d'employeurs
10 représentants des organisations syndicales de cadres

Elle se réunit une fois par an

Commission de contrôle

10 membres titulaires
5 représentants des organisations d'employeurs
5 représentants des organisations syndicales de cadres

10 membres suppléants
5 représentants des organisations d'employeurs
5 représentants des organisations syndicales de cadres

2 réunions en 2014

Conseil d'administration de l'Agirc

40 membres titulaires
20 représentants des organisations d'employeurs
20 représentants des organisations syndicales de cadres

10 membres suppléants
5 représentants des organisations d'employeurs
5 représentants des organisations syndicales de cadres

4 réunions en 2014

Bureau du conseil d'administration

14 membres
7 représentants des organisations d'employeurs
7 représentants des organisations syndicales de cadres

6 réunions en 2014, dont 2 communes avec le bureau de l'Arrco

Commission administrative
4 réunions en 2014 dont 3 communes avec la commission technique de l'Agirc et la commission technique et administrative de l'Arrco

Commission sociale
4 réunions en 2014, communes avec la commission sociale de l'Arrco

Commission technique
2 réunions en 2014, dont 1 commune avec la commission administrative de l'Agirc et la commission technique et administrative de l'Arrco.

Commission financière
3 réunions en 2014, communes avec la commission financière de l'Arrco

Groupe de travail informatique
4 réunions en 2014, communes avec la commission informatique de l'Arrco

Comité de pilotage AGIRC-ARRCO

10 administrateurs de l'Agirc et 10 administrateurs de l'Arrco
dont les présidents et vice-présidents de chacun des deux régimes – représentants des organisations d'employeurs et de salariés. Chaque membre peut se faire assister d'un représentant désigné par chacune des organisations nationales représentatives des employeurs et des salariés.

1 réunion en 2014

Instance de coordination AGIRC-ARRCO-CTIP

(art. 16 de l'accord du 8 juillet 2009)

10 membres dont les présidents et vice-présidents de l'Agirc, de l'Arrco et du Ctip, auxquels s'associent les représentants des partenaires sociaux non déjà représentés au titre des présidences :

- échanges sur les sujets d'intérêt commun aux secteurs couverts par les groupes paritaires de protection sociale,
- suivi de l'activité des groupes (cartographie des groupes, rapport annuel, nouveaux outils),
- examen des dossiers de rapprochement des groupes,
- conception et mise en place des dispositifs de formation spécifiques à l'intention des administrateurs siégeant dans les conseils d'administration des associations sommitales.

3 réunions en 2014

Les services de la fédération

Mise en commun des moyens au sein du GIE Agirc-Arrco :

- mise en oeuvre de la Convention et des décisions des partenaires sociaux : rôle d'information et de coordination des institutions, centralisation des résultats statistiques et financiers des institutions, établissement des comptes combinés du régime, prévisions d'équilibre technique ;
- réalisation des opérations de compensation ;
- contrôle des institutions.

Les gestionnaires : 14 institutions adhérentes au 31 décembre 2014

- Dotées d'un conseil d'administration paritaire, elles assurent la gestion du régime de retraite des cadres au service des entreprises, des cadres et des retraités.
- Le comité des directeurs Agirc-Arrco, composé de 12 directeurs, s'est réuni 5 fois en 2014.

Le conseil d'administration au 31 décembre 2014

Collège des employeurs

Administrateurs désignés conjointement par le MEDEF, la CGPME et l'UPA

Titulaires	Suppléants
Max Balensi	Alain Guéguen
Delphine Benda	Philippe Leclercq
Jean-Claude Guéry	Pierre-François Loréal
Stéphane Huillet	Dominique Mircher
Jean-Marie Simon	Georges Tissié

Administrateurs titulaires désignés conjointement par le MEDEF, la CGPME et l'UPA au titre des institutions

Frédéric Agenet	José Milano
Denis Gindre	Yves Mutschler
Isabelle Godenèche	Christian Pedeux
Yves Laqueille	Laurent Rabaté
Christian Lavedrine	René Thomas
Pascal Le Guyader	Jean-Louis Vincent
David Martin	1 siège à pourvoir
Pierre Mie	

Collège des salariés

Administrateurs désignés par les organisations syndicales de cadres signataires

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude Barboul (CFDT Cadres)	Brigitte Pisa (CFDT Cadres)
Serge Lavagna (CFE-CGC)	Alain Bantz (CFE-CGC)
Éric Pérès (FO-Cadres)	Annie Szufa (FO-Cadres)
Patrick Poizat (UGICA-CFTC)	Christine Lecerf (UGICA-CFTC)
Sylvie Durand (UGICT-CGT)	Jean-Luc Baudry (UGICT-CGT)

Administrateurs titulaires désignés au titre des institutions

Marc Ambiaux (FO-Cadres)	Marie-Christine Oberst (CFE-CGC)
Jean-Paul Bouchet (CFDT Cadres)	Monique Renaudie (UGICA-CFTC)
Luc Bruneau (CFE-CGC)	Martine Rieux (CFDT Cadres)
Guy Cabella (CFDT cadres)	Adolfo Rubio (UGICT-CGT)
Annie Chazalet (CFE-CGC)	Claudio Scharager (CFE-CGC)
Jean-Louis Deroussen (UGICA-CFTC)	Pierre Steff (CFDT Cadres)
Bernard Jolivet (CFE-CGC)	Bernard Valette (CFE-CGC)
Béatrice Legrand (UGICT-CGT)	

Gouvernance

Le bureau
au 31 décembre 2014

Jean-Paul Bouchet
Président

Frédéric Agenet
Vice-président

Collège des employeurs

Denis Gindre

Jean-Claude Guéry

Stéphane Huillet

Yves Laqueille

José Milano

Laurent Rabaté

Collège des salariés

Jean-Claude Barboul
Président
de la commission
sociale

Jean-Louis Deroussen

Sylvie Durand

Serge Lavagna

Éric Pérès

Claudio Scharager
Président
de la commission
administrative

Présidents d'honneur

Paul Marchelli
Émile-Yves Rio
Marc Vilbenoît
Philippe Vivien
Jean-Louis Walter

La commission de contrôle au 31 décembre 2014

Présidente
Joëlle Chopard

Vice-président
Géraud de Grandry

Collège des employeurs

Titulaires
Jérôme Bouillon
Patrick Coutand
Géraud de Grandry
Jacques Martin
Jacques Rigolot

Suppléants
Patrice Lebret (†)
Marc Vezzaro
3 sièges à pourvoir

Collège des salariés

Titulaires
Roland Modat (CFDT Cadres)
Siège à pourvoir (CFE-CGC)
Robert Bezias (FO-Cadres)
Joëlle Chopard (UGICA-CFTC)
Serge Kergourlay (UGICT-CGT)

Suppléants
Jérôme Chemin (CFDT Cadres)
Siège à pourvoir (CFE-CGC)
Philippe Rebiffé (FO-Cadres)
Didier Moreau (UGICA-CFTC)
Bernard Marquet (UGICT-CGT)

Commissaires aux comptes

Cabinet Mazars
et Cabinet Tuillet Audit

La direction de l'Agirc
au 31 décembre 2014

Jean-Jacques Marette
Directeur général

Marie-Thérèse Lance et Jean-Paul Mouzin
Directeurs généraux honoraires

Le comité de direction du GIE AGIRC-ARRCO

Jean-Jacques Marette	Directeur général
Pierre Chaperon	Directeur du cabinet (Rapporte au comité de direction pour les affaires relevant de la direction des affaires réglementaires et juridiques)
Frédéric Coutard	Directeur du produit retraite
Thierry Diméglio	Directeur des systèmes d'information – Retraite complémentaire
Catherine Favre	Directrice de la communication
Philippe Goubeault	Directeur financier
Marc Landais	Directeur des ressources humaines
Gilles Pestre	Directeur technique
Dominique Poussin	Directeur de l'audit, des risques et du contrôle Directrice pilotage objectifs et performance
Anne Saint-Laurent	Directrice de l'action sociale

Résultats technique et global

Ressources

Cotisations des entreprises

18 449 millions d'euros

Elles sont en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent (l'incidence de l'augmentation du taux contractuel obligatoire de cotisations est de 0,6 %). Les cotisations sur assiettes TB et TC représentent 90 % du total des cotisations. Leur progression guide pour l'essentiel l'évolution du montant global des cotisations.
L'assiette des cotisations en TB et TC, comptabilisées au titre de l'exercice, progresse de 2,6 %.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS DES ENTREPRISES
(EN MILLIONS D'EUROS)

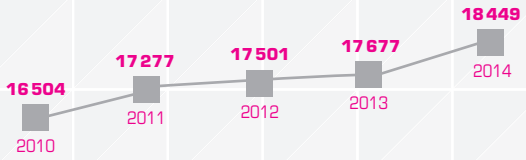

Contributions Unédic et État

692 millions d'euros

Ces contributions augmentent globalement de 2,1 % en 2014. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution des cotisations de l'Unédic qui enregistrent un accroissement de 1,6 %.

Majorations de retard et autres ressources

10 millions d'euros

TOTAL **19 151** millions d'euros
+3,7 % par rapport à 2013

Charges

Allocations à la charge du régime

23 246 millions d'euros

Elles s'élevaient à 21 234 millions d'euros en 2013. Les allocations à la charge du régime sont en hausse de 3,9 % par rapport au montant de 2013, établi après annulation de l'effet comptable du passage « terme échu » « terme à échoir » pour les droits liquidés avant 1992. Pour rappel, cette modification a eu comme impact sur les allocations comptabilisées en 2013 une baisse de 1 130 millions d'euros mais n'a eu aucune incidence sur les allocations effectivement payées par le régime en 2013.
À noter que le montant global des allocations (allocations à la charge du régime Agirc et allocations à la charge de l'AGFF[1]) passe de 24 305 millions d'euros en 2013 (après annulation de l'effet comptable du passage « terme échu » « terme à échoir ») à 24 754 millions d'euros en 2014, en progression de 1,8 %.

ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS À LA CHARGE DU RÉGIME
(EN MILLIONS D'EUROS)

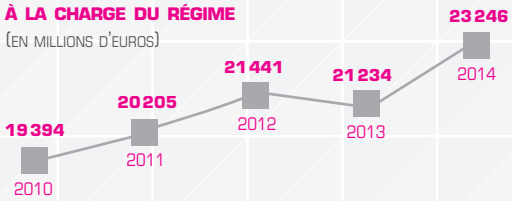

Dotations

494 millions d'euros

Prélevées sur les cotisations, ces dotations servent à financer l'action sociale et la gestion administrative.

Divers

22 millions d'euros

TOTAL **23 762** millions d'euros
+3,9 % par rapport à 2013

Résultat technique

(ressources moins charges hors transferts financiers)

-4611
millions d'euros

Il était de
- 3272 millions d'euros en 2013.
(- 4 402 millions d'euros après annulation de l'effet comptable du passage «terme échu» «terme à échoir» pour les droits liquidés avant 1992).

+

Résultat financier (2)

549 millions d'euros

Transferts financiers

Transfert Arrco-Agirc

1 202 millions d'euros

Transfert versé par l'Arrco pour le financement des déficits des opérations de retraite concernant les « article 36 » de l'Agirc.

Contribution d'équilibre de l'AGFF (1)

854 millions d'euros

L'AGFF verse aux deux régimes de retraite complémentaire ses excédents constatés en fin d'exercice. Le montant de la contribution d'équilibre versée à l'Agirc, qui était de 657 millions d'euros en 2013, atteint 854 millions d'euros pour l'exercice 2014. Cette évolution résulte de l'amélioration significative de la situation de l'AGFF en 2014, en raison d'une diminution de ses charges d'allocations de 14,6 % (l'excédent global de l'AGFF est de 3 830 millions d'euros en 2014 contre 2 678 millions en 2013.)

=

Résultat net global

(total des ressources moins total des charges)

-2 006
millions d'euros

Il était de
- 1242 millions d'euros en 2013.

(- 2 372 millions d'euros après annulation de l'effet comptable du passage «terme échu» «terme à échoir» pour les droits liquidés avant 1992).

LA RÉSERVE TECHNIQUE

Fin 2014, la **réserve technique** est portée à **14,1 milliards d'euros**, dont 6,9 milliards d'euros de réserve technique de financement à moyen et long termes et 7,2 milliards d'euros de réserve de fonds de roulement. Fin 2013, elle était de 16,1 milliards d'euros.

1- Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco.
2 - Y compris le résultat exceptionnel.

Gestion financière

En 2014, la gestion financière de la réserve technique de financement a été centralisée par une affectation des montants détenus par les institutions au fonds de régulation géré à court terme par la fédération.

Produits financiers

En comptabilité, les produits financiers de la réserve à moyen/long terme s'élèvent à 520 millions d'euros en 2014, contre 179 millions d'euros l'année précédente. Cette progression provient principalement de la réalisation des plus-values au moment de la centralisation des réserves techniques mi-2014.

Les produits financiers de la réserve de fonds de roulement sont en diminution par rapport à l'année précédente (6 millions d'euros en 2014 contre 10 millions d'euros en 2013). Cette diminution résulte de la baisse des encours gérés liés à la mensualisation du paiement des allocations.

Le résultat financier total s'élève à 526 millions d'euros en 2014.

Compte de résultat de la gestion financière de la réserve technique

En millions d'euros	2013	2014
Produits financiers du fonds de roulement	10	6
produits financiers	10	6
dotations/reprises sur provisions	0	0
Produits financiers de la réserve MT/LT	179	520
produits financiers	171	518
dotations/reprises sur provisions	8	2
Résultat financier total	189	526

Rendement du portefeuille titres

L'évolution des marchés financiers en 2014 est caractérisée par une augmentation de 4,3 % des marchés actions et de 10,2 % des marchés de taux (compte tenu des contraintes de notation du règlement financier).

Dans ce contexte, la performance de la strate moyen terme détenue par la fédération en représentation de la réserve technique de financement est de 8,49 %. Compte tenu du fonds de régulation géré en monétaire, la performance 2014 du régime Agirc s'établit à 5,03 %.

	2013	2014
Résultat comptable (en %)	2,55 %	5,80 %
Variation de + / - values latentes (en %)	3,38 %	-0,77 %

Les flux de trésorerie gérés par la fédération (dans le cadre du fonds de roulement) résultent des transferts de liquidités principalement liés à la mise en œuvre des opérations de compensation financière entre les institutions, à la solidarité financière Agirc-Arrco, aux versements de contributions par les tiers et aux transferts des cotisations AGFF. L'encours moyen du fonds de trésorerie en 2014 a été de 231 millions d'euros. Le taux de rendement moyen s'est établi à 0,29 % (soit un écart de +0,18 % par rapport à un placement au taux du marché monétaire).

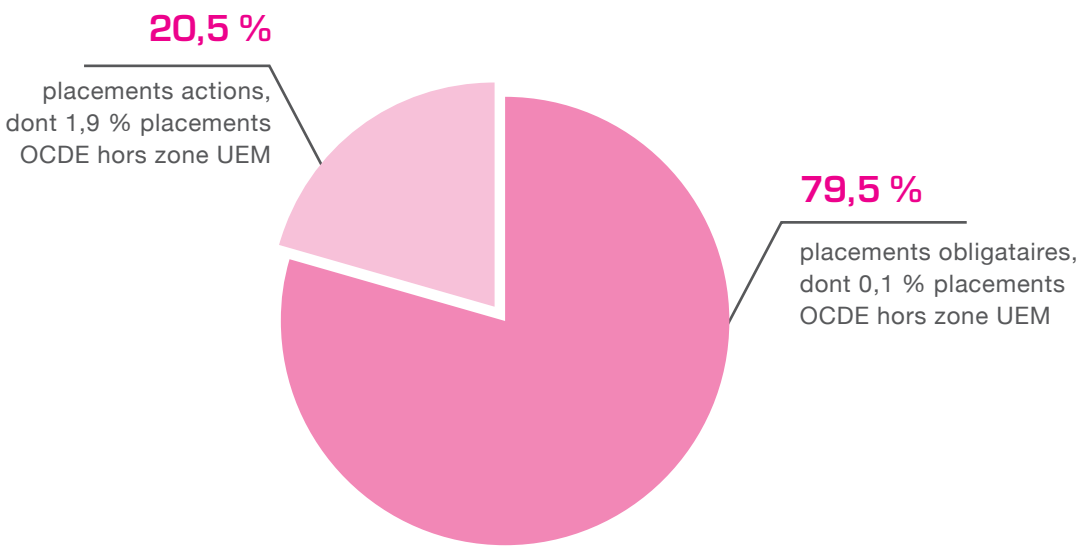
20,5 %
placements actions, dont 1,9 % placements OCDE hors zone UEM
79,5 %
placements obligataires, dont 0,1 % placements OCDE hors zone UEM

Gestion administrative

Le résultat de l'exercice 2014 concernant la gestion administrative du régime Agirc s'élève à 49,0 millions d'euros, inférieur au résultat excédentaire de l'exercice précédent (87 millions d'euros).

Les ressources

Essentiellement constituées des prélèvements sur cotisations, les ressources pour la gestion administrative s'élèvent, en 2014, à 407,0 millions d'euros. Les autres produits sont constitués notamment par la production immobilisée pour 6,9 millions d'euros.

La convergence informatique

Les dépenses liées à ce programme, imputées à l'Agirc, s'élèvent à 22,6 millions d'euros. Elles sont financées par les fédérations avec une dotation provenant du FIAA.

Les charges

Leur montant global atteint 370,5 millions d'euros, soit une diminution de 3,4 % par rapport à 2013.

Les charges de personnel après ventilation des charges de sous-traitance et rattachement des impôts et taxes sur rémunérations, représentent 56 % des charges. En 2014, l'équivalent de 2 424 salariés travaillent à temps plein dans 12 institutions Agirc.

Compte de résultat de la gestion administrative

En millions d'euros	2013	2014
Dotation	409,7	388,2
Autres produits	11,3	10,6
Dotations AGFF et Apec	8,2	8,2
Total des ressources (a)	429,2	407,0
Total des charges (b)	383,5	370,5
Résultat d'exploitation (c = a - b)	45,7	36,5
Produits financiers (d)	39,3	12,6
Résultat exceptionnel (e)	2,0	- 0,1
Résultat de l'exercice (f = c + d + e)	87,0	49,0

Résultats de l'action sociale

Quatre orientations prioritaires ont été fixées par les instances de l'Agirc pour la période 2014-2018 : soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, promouvoir les clefs du bien vieillir, aider les aidants familiaux, accompagner le grand âge en perte d'autonomie. Le résultat 2014 de l'utilisation des fonds sociaux, issus des comptes individuels des institutions du régime et de la fédération, illustre la première année de la période. Elle se solde par un résultat positif de 31,4 millions d'euros (27,6 millions d'euros constants en 2013), principalement lié aux résultats d'exploitation et exceptionnels.

Les ressources

Comme prévu par l'accord du 13 novembre 2003, la dotation sociale s'élève, en 2014, à 104,2 millions d'euros. À celle-ci s'ajoutent les produits financiers et exceptionnels qui portent le montant des ressources totales à 141,4 millions d'euros, en hausse de 5,1 %.

Évolution des ressources
(en M€ constants)

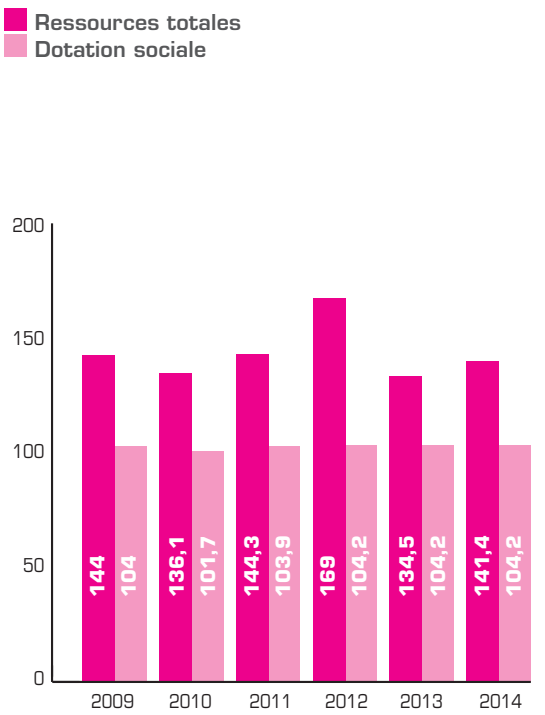

Les dépenses

Les dépenses totales consacrées à l'action sociale en 2014 s'élèvent à 110,7 millions d'euros, en hausse de 4,5 %. Les charges d'exploitation, liées directement à l'activité sociale, représentent 90 % de la dotation sociale.

Bilan des orientations prioritaires

Les sommes consacrées aux orientations prioritaires représentent au total 72,2 % de la dotation sociale. Elles s'élèvent à 75,2 millions d'euros.

Répartition des sommes consacrées aux orientations prioritaires en 2014
(incluant les charges de personnel et de fonctionnement ainsi que les coûts de gestion)

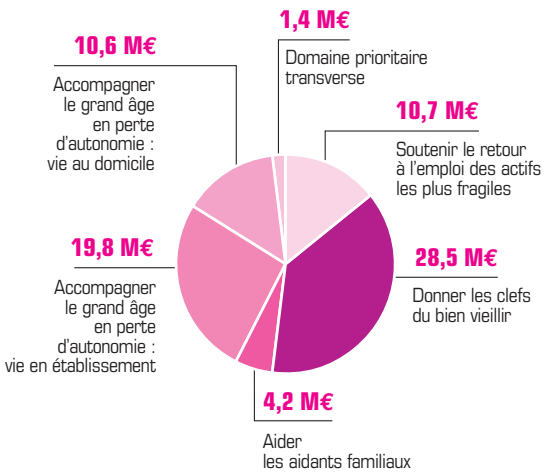
1,4 M€
Domaine prioritaire transverse
10,6 M€
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie : vie au domicile
10,7 M€
Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles
19,8 M€
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie : vie en établissement
28,5 M€
Donner les clefs du bien vieillir
4,2 M€
Aider les aidants familiaux

Sommes consacrées aux orientations prioritaires

	2014	
	En millions d'euros	% de la dotation sociale
Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles	10,7	10,2
Donner les clefs du bien vieillir	28,5	27,4
Aider les aidants familiaux	4,2	4,1
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie : vie en établissement	19,8	19
Accompagner le grand âge en perte d'autonomie : vie au domicile	10,6	10,2
Domaine prioritaire transverse	1,4	1,4

Soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles

Les dépenses dans ce domaine s'élèvent en 2014 à 10,7 millions d'euros, soit 10,2 % de la dotation sociale.

Répartition des sommes consacrées au retour à l'emploi

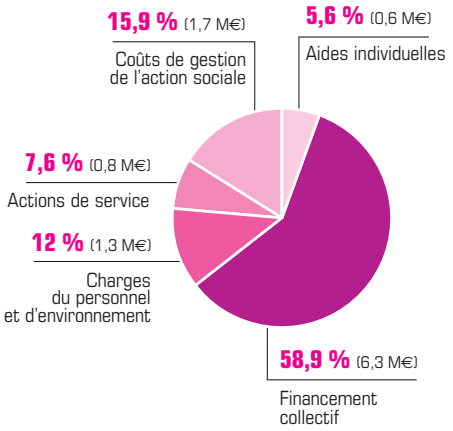

Donner les clefs du bien vieillir

Les dépenses consacrées à la prévention pour bien vieillir ont été de 28,5 millions d'euros en 2014, soit 27,4 % de la dotation sociale.

Répartition des sommes consacrées à la prévention pour bien vieillir

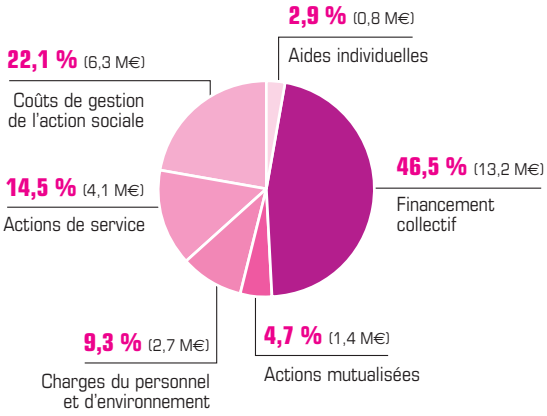

Aider les aidants familiaux

4,2 millions d'euros ont été consacrés aux aidants familiaux en 2014, soit 4,1 % de la dotation sociale.

Répartition des sommes consacrées aux aidants familiaux

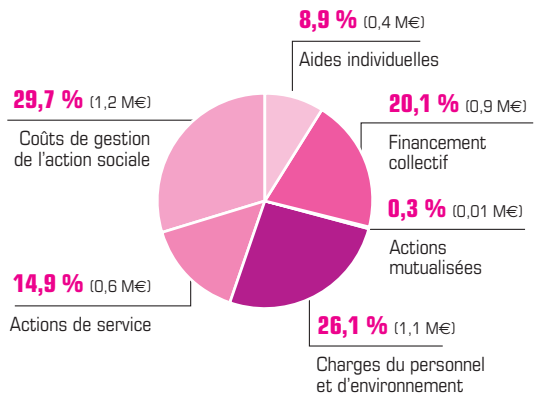

Accompagner le grand âge en perte d'autonomie

Les dépenses dans le domaine de l'accompagnement du grand âge en perte d'autonomie s'élèvent, en 2014, à 30,4 millions d'euros (vie en établissement : 19,8 M€ et vie à domicile : 10,6 M€) et représentent 29,2 % de la dotation sociale.

Répartition des sommes consacrées à l'accompagnement du grand âge en perte d'autonomie

Vie en établissement

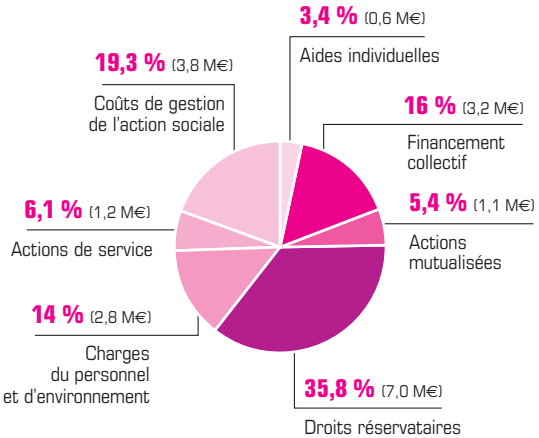

Répartition des sommes consacrées à l'accompagnement du grand âge en perte d'autonomie

Vie à domicile

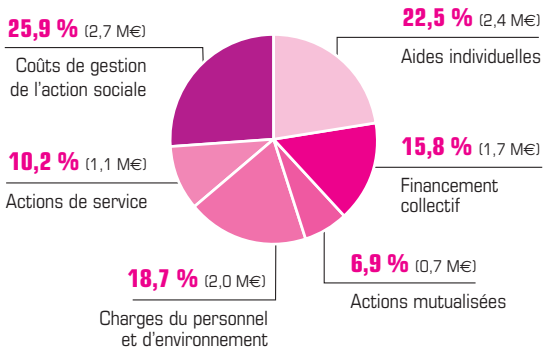

Participations financières (interventions sociales)

Les participations financières comprennent les aides individuelles, les financements collectifs et les actions mutualisées directement versées aux ressortissants ou à des partenaires pour la mise en œuvre d'actions dédiées. Elles comprennent les participations dans les domaines prioritaires ou non.

Les participations financières représentent 43,3 M€ en 2014 et représentent 41,5 % de la dotation sociale. S'y ajoutent les droits réservataires qui représentent 7 M€ en 2014.

Actions de service

Les actions de service se définissent comme les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier des professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière. Elles comprennent les participations dans les domaines prioritaires.

Les actions de service (exclusivement en charges de personnel) représentent 7 millions d'euros. En 2014, les personnels en équivalent temps plein (ETP) dédiés à ces actions sont au nombre de 84,5 soit 27,7 % de l'ensemble.

Charges de personnel

Les charges de personnel du métier de l'action sociale hors actions de services, s'élèvent à 10,2 millions d'euros. Elles correspondent à environ 123 ETP.

Les frais d'environnement (frais de fonctionnement des interventions sociales)

Ces frais s'élèvent à 3,5 millions d'euros.

Les coûts de gestion de l'action sociale

Ces frais s'élèvent à 18,2 millions d'euros.

Ils comprennent les fonctions de pilotage et les fonctions supports.

Annexes

- 1 - Les instances du GIE Agirc-Arrco
- 2 - Situation des groupes paritaires de protection sociale
- 3 - Références des circulaires 2014

Les instances du GIE AGIRC-ARRCO au 31 décembre 2014

Président : **Jean-Claude Barboul (CFDT)**
Vice-Président : **Frédéric Agenet**
Directeur général : **Jean-Jacques Marette**
Directeur délégué : **Gilles Pestre**
Président d'honneur : **Joseph Maugin**

Le conseil d'administration

Collège des employeurs
Administrateurs désignés conjointement par le MEDEF, la CGPME et l'UPA

Frédéric Agenet (Vice-président de l'Agirc),
Jean-Claude Appert, Sylvie Dumilly,
Denis Gindre, Christian Pedeux, Georges Tissié,
Jean-Louis Vincent, Didier Weckner (Président de l'Arrco)
2 sièges à pourvoir

Collège des salariés
Administrateurs désignés par leur confédération syndicale

Jean-Claude Barboul (CFDT), Jean-Paul Bouchet (Président de l'Agirc – CFDT), Jean-Louis Deroussen (CFTC), Alain Drieu (CGT), Sylvie Durand (CGT), Serge Lavagna (CFE-CGC), Philippe Pihet (Vice-président de l'Arrco – CGT-FO), Patrick Poizat (CFTC), Annie Szufa (CGT-FO), Mona Vassel (CFE-CGC)

Le bureau

Collège des employeurs
Administrateurs désignés conjointement par le MEDEF, la CGPME et l'UPA

Frédéric Agenet, Jean-Claude Appert,
Georges Tissié, Didier Weckner
1 siège à pourvoir

Collège des salariés
Administrateurs désignés par leur confédération syndicale

Jean-Claude Barboul (CFDT), Jean-Louis Deroussen (CFTC), Alain Drieu (CGT), Serge Lavagna (CFE-CGC), Philippe Pihet

La commission de contrôle de gestion

Annick Nosny, Président

Collège des employeurs
MEDEF, CGPME et UPA

Titulaires
Marc Luccioni
Fabienne Munoz
Annick Nosny
Guy Schaeffer
Marc Vigeant

Suppléants
5 sièges à pourvoir

Collège des salariés

Titulaires
Michel Villeminot (CFDT)
Luc Bruneau (CFE-CGC)
Jean-Marie Blin (CFTC)
Yvan Lelièvre (CGT)
Marc Ambiaux (CGT-FO)

Suppléants
Patrick Harlay (CFDT)
Jacques Martel (CFE-CGC)
Rémy Letort (CFTC)
Daniel Anselme (CGT)
Jacques Techer (CGT-FO)

Les commissaires aux comptes

Titulaire
FCN

Suppléant
Cabinet Grant Thornton

Situation des groupes paritaires de protection sociale au 1er avril 2015

Groupe	Membres de l'Association sommitale	
AG2R LA MONDIALE	● AG2R Retraite Agirc ● RÉUNI RETRAITE CADRES ● AG2R Retraite Arrco ● RÉUNI RETRAITE SALARIÉS	● AG2R Prévoyance ● ARPEGE Prévoyance ● INPCA ● Isica Prévoyance ● RÉUNICA Prévoyance ● AG.Mut ● La Mondiale ● Muta Santé ● RÉUNICA Mutuelle
AGRICA	● AGRICA Retraite Agirc ● CAMARCA	● AGRI Prévoyance ● CCPMA Prévoyance ● CPCEA
APICIL	● AGIRA Retraite des Cadres ● AGIRA Retraite des Salariés	● APICIL Prévoyance ● MICILS
AUDIENS	● AUDIENS RETRAITE AGIRC ● AUDIENS RETRAITE ARRCO	● AUDIENS Prévoyance ● La Mutuelle Audiens de la presse, du spectacle et de la communication ● Mudis
B2V	● IRICASA ● CIRESA	● B2V Prévoyance ● CREPSA ● ASARPA ● URCREP
BTPR	● CRR-BTP	● CRP-BTP
HUMANIS	● Humanis Retraite Agirc ● IRCAFEX ● CRE ● Humanis Retraite Arrco	● CARCEL PRÉVOYANCE ● CRIA PRÉVOYANCE ● HUMANIS PRÉVOYANCE ● IPBP ● IPSEC PRÉVOYANCE ● Grand Est Mutuelle dite Radiance Groupe Humanis Grand Est ● MBA dite Radiance Groupe Humanis Ouest ● Mutuelle HUMANIS Nationale ● Mutuelle Renault ● Union RADIANCE Groupe Humanis
IRCEM Emplois de la Famille	● IRCEM-Retraite	● IRCEM-Prévoyance ● IRCEM-Mutuelle
IRP AUTO	● IRP AUTO RETRAITE AGIRC ● IRP AUTO RETRAITE ARRCO	● IRP AUTO - IÉNA Prévoyance ● IRP AUTO - Prévoyance Santé ● IRP AUTO MPA

Groupe	Membres de l'Association sommitale	
KLESIA	● KLESIA RETRAITE AGIRC ● CARCEPT ● KLESIA RETRAITE ARRCO	● CARCEPT-Prévoyance ● IPRIAC ● KLESIA Prévoyance ● CRPB-AFB ● FMP ● MUTRAFER ● AGECFA-Voyageurs ● FONGECFA-Transport
LOURMEL	● CARPILIG/R	● CARPILIG/P
MALAKOFF MÉDÉRIC	● Malakoff Médéric Retraite AGIRC ● Malakoff Médéric Retraite ARRCO	● CAPREVAL ● INPR ● Malakoff Médéric Prévoyance ● IRUS ● CMAV ● Malakoff Médéric Mutuelle
PRO BTP	● CNRBTPIG ● BTP-RETRAITE	● BTP-PRÉVOYANCE

Entités sans association sommitale

CGRR • CRC • CREPA-REP • IGRC • IRCOM

● Institution Agirc ● Institution Arrco ● Institution de prévoyance ● Institution de gestion de retraite supplémentaire
● Mutuelle, union de mutuelles ou société d'assurances mutuelles ● Autre organisme

Références des circulaires

Circulaires Agirc-Arrco

Références	Dates	Sujets
Circulaire 2014-1-DRJ	03/01/2014	Régime fiscal des majorations familiales - Impact sur la CSG
Circulaire 2014-2-DRJ	16/01/2014	Report de la date d'échéance des déclarations nominatives annuelles des salaires 2013
Circulaire 2014-3-DAS	17/01/2014	Orientations prioritaires en action sociale pour la période 2014-2018
Circulaire 2014-4-DF	11/02/2014	Provisions pour pensions et obligations similaires - Mise à jour des paramètres de calcul
Circulaire 2014-5-DARC	25/03/2014	Charte de l'audit et du contrôle
Circulaire 2014-6-DRJ	03/04/2014	Généralisation de la retraite complémentaire au secteur agricole en Martinique
Circulaire 2014-7-DF	10/04/2014	Règlements financiers de l'Agirc et de l'Arrco
Circulaire 2014-8-DRJ	30/06/2014	Assiette des cotisations - Suppression de la réglementation relative aux sommes versées à l'occasion du départ d'une entreprise - dites sommes isolées - à compter du 01/01/2016
Circulaire 2014-9-DC	02/07/2014	Calendrier des réunions des instances de l'Agirc, de l'Arrco et du GIE Agirc-Arrco pour l'année 2015
Circulaire 2014-10-DRJ	17/07/2014	Actualisation des textes de base
Circulaire 2014-11-DRJ	01/10/2014	Adhésion des entreprises nouvelles relevant du domaine interprofessionnel créées à compter du 01/01/2015 : désignation d'un groupe de protection sociale par département (ou par arrondissement pour Paris)
Circulaire 2014-12-DRJ	02/12/2014	Clause de respiration - Secteur professionnel de l'agriculture
Circulaire 2014-13-DAS	04/12/2014	Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc-Arrco : axes stratégiques 2015-2018
Circulaire 2014-14-DRJ	15/12/2014	Majorations de retard - Taux et montant minimal pour 2015
Circulaire 2014-15-DC	17/12/2014	Aménagement du dispositif de remboursement des frais des mandataires des organismes Agirc et Arrco applicable au 01/01/2015
Circulaire 2014-16-DRJ	18/12/2014	Paramètres 2015
Circulaire 2014-17-DRJ	19/12/2014	Rachat de points au titre de périodes d'études supérieures
Circulaire 2014-18-DRJ	19/12/2014	Retraite progressive
Circulaire 2014-19-DRJ	30/12/2014	Champ d'application territorial - Extension territoriale pour les expatriés

Circulaires Agirc

Références	Dates	Sujets
Circulaire 2014-1/DC	18/03/2014	Renouvellement du bureau et des commissions pour 2014 et 2015
Circulaire 2014-2/DT	20/03/2014	Valeur du point à compter du 01/04/2014 - Salaire de référence pour l'exercice 2014 et GMP 2014
Circulaire 2014-3-DRJ	21/03/2014	Classifications - Détermination des participants
Circulaire 2014-4-DRJ	11/07/2014	Classifications - Détermination des participants
Circulaire 2014-5-DRJ	16/10/2014	Détermination des participants
Circulaire 2014-6-DAS	07/11/2014	Rapport sur l'action sociale du régime Agirc en 2013
Circulaire 2014-7-DRJ	23/12/2014	Classifications - Détermination des participants

IDEOGRAPHIC – septembre 2015 – Crédit photos : Getty Images – Photononstop - Shutterstock - Fotolia

agirc
RETRAITE DES CADRES

16-18 rue Jules César – 75592 Paris cedex 12 – Tél. : 01 71 72 12 00 – Fax : 01 71 72 16 00
www.agirc-arrco.fr